

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST



2026-06

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : 08 juin 2026
Convocation du : 01 juin 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le huit juin, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de Beynost, dûment convoqués, se sont réunis en salle du CCAS sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, présidente du CCAS.

ADMINISTRATION GENERALE : ELECTION DU VICE PRESIDENT DU C.C.A.S

Présents : Caroline Terrier, Véronique Cortinovis, Jean-Marc Curtet, Valérie Berger, Annie Maciocia, Marie-Gabrielle Chautard, Dominique Goyard, Nadia Nasri, Edith Magat, Ghislaine Madusso.

Absents : Ludovic Rostagnat.

Secrétaire de Séance : Valérie Berger

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-7 à L2122-18 et L2123-20 à L2123-24-1 ;

Vu les articles R123-6, R123-8, R123-16 à R123-26 du code de l'Action Sociale et de la Famille relatifs au fonctionnement du Conseil d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale,

Vu le décret 95-562 du 06 mai 1995 relatif aux Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale ainsi qu'aux sections de Centre Communal d'Action Sociale des Communes associées et portant dispositions particulières applicables aux Centres Communaux d'Action Sociale de Marseille et de Lyon modifié par le décret du 04 janvier 2000,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16/04/2026 n° 04-2026-27 fixant le nombre d'administrateurs et désignant les membres élus, en son sein, par le Conseil Municipal auprès du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu les arrêtés municipaux n° AG 2026-01, AG 2026-02, AG 2026-03, AG 2026-04, AG 2026-05 en date du 6 mai 2026 désignant les membres nommés par la Présidente du C.C.A.S,

Considérant qu'il est demandé au Conseil d'Administration de procéder à l'élection d'un vice-président,

Considérant la candidature de Mme Véronique CORTINOVIS,

Considérant qu'aucune autre candidature n'est présentée,

Le Conseil d'Administration a procédé à l'élection du vice-président du CCAS sous la présidence de Mme Caroline TERRIER.

La Présidente a soumis au Conseil d'Administration la possibilité de procéder à l'élection du vice-président par vote à main levée. Aucun membre ne s'étant opposé à cette modalité de vote, celle-ci a été adoptée à l'unanimité.

Mme Véronique CORTINOVIS a obtenu 10 voix à main levée.

Mme Véronique CORTINOVIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé vice-présidente du C.C.A.S

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

La Présidente,
Caroline TERRIER

